

Conseil Municipal **Séance du 01 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un le premier juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (déplacé à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires liées au COVID), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Étaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, adjoints, GUILLARD Frédéric, GILLET Isabelle, LE VAILLANT Nicolas, LEPRETRE Nathalie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre.

Étaient absents : ROSSELIN Elodie (excusée), LESEC Sylvie, GALOPIN Pierre (excusé). Monsieur Pierre GALOPIN donne procuration à Monsieur Patrick CHENAIS

Anne-Marie MORICE a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 25 mai 2021

Présents : 12 Votants : 13

N°2021 – 27

Thème : Marchés publics

Objet : Groupement de commandes

Monsieur le Maire expose la proposition de créer un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la constitution d'un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif,
- approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes,
- désigne la commune de Montauban-de-Bretagne en tant que coordonnateur du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

N°2021 – 28

Thème : Intercommunalité

Objet : Pacte de Gouvernance

Vu la loi et proximité du 27 décembre 2019 ;

Vu l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban n°2020/141/JMM du 13 octobre 2020 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban n° 2021/065/YvP du 11 mai 2021 approuvant le pacte de Gouvernance ;

Monsieur le Maire rappelle que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Ce pacte a notamment pour objectif de recenser les instances de gouvernance de l'EPCI, de fixer ses grands principes de fonctionnement, d'organiser les relations communes/communautés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable au pacte de gouvernance,
- demande à Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

N°2021 – 29

Thème : *Institutions et vie politique*

Objet : *Délégation du Maire : rectification de la délibération 2020-36*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du code des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire certaines délégations dont celle de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 2 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2000 €.
- dit que les autres délégations confiées à Monsieur le Maire dans la délibération N° 2020-36 du 20 juillet 2020 restent inchangées.

N°2021 – 30

Thème : *Subventions*

Objet : *Demande de subvention exceptionnelle – « La Collective »*

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association « La Collective » concernant une demande de projet artistique « Vapeur Douce » cet été près de l'étang de MUEL.

Monsieur le Maire indique que le montant de la subvention demandée est de 630 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour, 2 contre et 1 abstention)

- accepte de verser une subvention exceptionnelle de 630 € à l'association « La Collective » dans le cadre du projet artistique « Vapeur Douce ».

N°2021 – 31

Thème : *Subventions*

Objet : *Demande de subventions « Air de camping car »*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars. A ce titre, un budget prévisionnel de 50 000 € a été voté au budget pour ce projet. A ce stade, des devis ont été sollicités auprès des entreprises. Dans le cadre de « France relance fonds tourisme durable » la commune pourrait bénéficier de subventions et notamment pour l'appel à projets slow tourisme de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique).

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de lui donner l'autorisation de solliciter des subventions auprès de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique), au Conseil Régional et au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- demande à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès de l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique), du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour des subventions dans le cadre du plan de relance touristique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

N°2021 – 32

Thème : *Acquisitions*

Objet : *Acquisition terrain ZE 61*

Monsieur le Maire, fait part au conseil de la possibilité d'acquérir la parcelle ZE61 sise « la Landelle » près des « Buttes de la Hautière » au prix de 1 € le m² appartenant à Madame TRUTIN Sylvie.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est très intéressante dans l'optique de futurs projets d'aménagement de ce secteur (tables pique-niques, aire naturel de stationnement...). En effet cette parcelle fait parti de l'espace naturel sensible des « Buttes de la Hautière » labellisé par le Département et fait l'objet d'un droit de préemption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (10 voix pour, 3 abstentions)

- décide d'acquérir la parcelle ZE 61 d'une superficie de 1 848 m² au prix de 1 € le m² dans le but de futurs aménagements du secteur,
- choisit Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, pour la rédaction des actes et des formalités liées à cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents liés à cette acquisition,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le conseil départemental dans le cadre de l'aide à l'acquisition foncière dans les sites labellisés « espace naturel sensible ».

N°2021 – 33

Thème : Emprunts

**Objet : Renégociation
des prêts du Crédit
Agricole**

Monsieur le Maire expose au conseil que le Crédit Agricole a été sollicité pour le réaménagement des prêts de la commune.

Les caractéristiques des prêts réaménagés sont les suivantes :

- Prêt N° 10000066838
Capital restant dû : 30 000 €
Taux anciennes conditions : 3.70%
Taux nouvelles conditions : 1.29%
Economie réalisée : 278.35 € (déduction faite des frais de dossier) par an
soit 2 087.62 € sur la durée résiduelle du prêt. Frais de dossier : 714 €
- Prêt 10000105518
Capital restant dû : 150 655.77€
Taux anciennes conditions : 4.34%
Taux nouvelles conditions : 1.96%
Economie réalisée : 1 814.08 € (déduction faite des frais de dossier) par an
soit 24 036.56 € sur la durée résiduelle du prêt.
Frais de dossier : 3 428.23 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes de la renégociation des deux prêts du Crédit Agricole,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la renégociation des prêts du Crédit Agricole.

Délibérations 2021 – 27 à 2021 – 33

CHENAIS Patrick		LEPRETRE Nathalie	
MORICE Anne-Marie		ROSSELIN Elodie	
MEANCE Alain		LESEC Sylvie	
BEDEL Pierrick		BRIAND Claude	
CARDINAL Françoise		GALOPIN Pierre	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	
LE VAILLANT Nicolas			